

**DÉLIBÉRATION N° 2025\_04\_022**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE MERCREDI 26 MARS 2025**  
**AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR - SALLE COM1 COM2 -**  
**ENTRÉE SUD**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar - Salle Com1 Com2 - Entrée Sud, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

**Présents (es) :**

Monsieur Julien CORNILLET, Madame Valérie ARNAVON, Monsieur Jean-Luc ZANON, Madame Marielle FIGUET, Monsieur Fermin CARRERA, Madame Marie-Pierre PIALLAT, Monsieur Bruno ALMORIC, Monsieur Eric PHÉLIPPEAU, Monsieur Yves COURBIS, Madame Christel FALCONE, Monsieur Hervé ICARD, Madame Fabienne MENOVAR, Monsieur Yves LEVEQUE, Madame Régina CAMPELLO, Monsieur Laurent CHAUCHEAU, Monsieur Yannick ALBRAND, Monsieur Hervé ANDEOL, Madame Marie-Christine MAGNANON, Monsieur Pascal BEYNET, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Monsieur Daniel BUONOMO, Monsieur Damien LAGIER, Monsieur Julien DUVOID, Monsieur Jacky GOUTIN, Monsieur Vanco JOVEVSKI, Monsieur Allain DORLHIAC, Monsieur Jean-Pierre LAVAL, Madame Florence MERLET, Monsieur Michel THIVOLLE, Madame Sandrine MOURIER, Monsieur Jean-Michel GUALLAR, Madame Josiane DUMAS, Madame Catherine VIALE, Monsieur Cyril MANIN, Madame Sylvie VERCHÈRE, Monsieur Julien DECORTE, Madame Chloé PALAYRET CARILLION, Monsieur Dorian PLUMEL, Monsieur Jacques ROCCI, Monsieur Christophe ROISSAC, Monsieur Karim BENSID-AHMED, Madame Cécile GILLET, Madame Patricia BRUNEL-MAILLET, Monsieur Nicolas DELOLY, Madame Catherine MATSAERT, Monsieur Laurent MILAZZO

**Pouvoirs :**

Madame Ghislaine SAVIN (pouvoir à Madame Sylvie VERCHÈRE), Madame Sandrine MAGNETTE (pouvoir à Monsieur Dorian PLUMEL), Madame Emeline MEHUKAJ (pouvoir à Monsieur Cyril MANIN), Monsieur Chérif HEROUM (pouvoir à Madame Fabienne MENOVAR), Monsieur Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Monsieur Jacques ROCCI), Madame Vanessa VIAU (pouvoir à Madame Catherine MATSAERT), Madame Demet YEDILI (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GUALLAR), Madame Anne BELLE (pouvoir à Madame Marie-Christine MAGNANON), Monsieur Laurent LANFRAY (pouvoir à Madame Patricia BRUNEL-MAILLET), Monsieur Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à Monsieur Fermin CARRERA), Madame Sandra CEYTE (pouvoir à Monsieur Julien DUVOID)

**Absents :**

Madame Françoise QUENARDEL, Monsieur Norbert GRAVES, Monsieur Daniel COIRON, Madame Maryline ROISSAC, Madame Françoise CAPMAL

**Secrétaire de séance :** Madame Valérie ARNAVON

## 2025\_04\_022 \_\_ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

**Madame Régina CAMPELLO, Vice-présidente, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le Conseil communautaire ayant approuvé les inscriptions budgétaires 2025 du budget annexe de l'eau potable, il convient de délibérer pour modifier les crédits de l'exercice comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Commentaire   | Fonctionnement |               | Investissement    |                   |
|---|----------------|---------------|-------------------|-------------------|
|   | Dépenses       | Recettes      | Dépenses          | Recettes          |
| <b>Total</b>  | <b>0,0 K€</b>  | <b>0,0 K€</b> | <b>1 039,6 K€</b> | <b>1 039,6 K€</b> |
| dont ajustement des crédits de paiement des travaux en fonction des décaissements réellement nécessaires en 2025 - Méthode APCP |                |               | 1 039,6 K€        |                   |
| dont ajustement besoin d'emprunt  |                |               |                   | 1 039,6 K€        |

Le tableau synthétique ci-dessus peut ne pas reprendre l'exhaustivité des inscriptions budgétaires, mais celles-ci figurent en annexe dans la maquette budgétaire jointe à la présente délibération.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À LA MAJORITÉ**

6 contre :

Monsieur Hervé ANDEOL, Monsieur Allain DORLHIAC, Monsieur Michel THIVOLLE, Madame Sandrine MOURIER, Monsieur Laurent LANFRAY, Madame Patricia BRUNEL-MAILLET

5 abstentions :

Monsieur Damien LAGIER, Monsieur Christophe ROISSAC, Monsieur Karim BENSID-AHMED, Madame Cécile GILLET, Monsieur Laurent MILAZZO

### **DÉCIDE :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-9,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du 12 décembre 2024 approuvant le budget annexe de l'eau potable de Montélimar-Agglomération,

Vu le projet de maquette budgétaire portant décision modificative n° 1 ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

**D'APPROUVER** les modifications des inscriptions budgétaires ci-dessus exposées.

**DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 026-200040459-20250403-2025\_04\_022-BF



**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**  
**POUR EXPÉDITION CONFORME**  
Fait à la Communauté d'Agglomération,

Le Secrétaire de séance,